



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 56/2024/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 26 AVRIL 2024 À 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS D'ELE- MENTS D'AMEUBLEMENT (DEA) AVEC LES ECO-ORGANISMES AGREES

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 8

Nombre de Conseillers Présents : 34
Date de la convocation : 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : AZER Monique – BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIOU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Philippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor – GRISET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia

PROCURATIONS : ADELSON Gilles a donné procuration à Monique AZER – BAFU Serge a donné procuration à TORVIC Eliodore - Daniel CASTOR a donné procuration à GRISET KHAN Farah – Elaine JEAN a donné procuration à ALBANIE CIPPE – DAOUDI Yahya a donné procuration à Anne-Michèle ROBINSON – Chester LEONCE a donné procuration à Nestor GOVINDIN - Sandra TROCHIMARA a donné procuration à Serge SMOCK – Sandrine JACQUES a donné procuration à Jean-Philippe CHAMBRIER -

ÉTAIENT ABSENTS : DELAR Seedna – Corinne DIMANCHE – EPAILLY Eugène – FAUBERT Christian – MANCEE Mickaël – NAISSO Tineffa – COLIN Nadine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claire CHINON

42 POUR	AZER Monique – BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BIDIOU-CEPRIKA Ruth – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CHAMBRIER Jean-Philippe - CHEN-TUNG Kenny – CHINON Claire – CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GASPARD Teed – GOVINDIN Nestor GRISET KHAN Farah – LECANTE Patrick – LOE-MIE Roland – LY
---------	---

	Phong – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène - PLENET Claude - PREVOT-BOULARD Stéphanie – RINO Axel – ROBINSON Anne-Michèle – ROBO-CASSILDE Magali – SERVIUS Hélène – SIGER Corinne – SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TORVIC Eliodore – VICTOR Patricia ADELSON Gilles – BAFU Serge - Daniel CASTOR – Elaine JEAN DAOUDI Yahya – Chester LEONCE - Sandra TROCHIMARA– Sandrine JACQUES
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Environnement - Déchets » du 12 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie en séance le 22 avril 2024 ;

Vu le **Rapport N° 56/2024/CACL** relatif à l'approbation du contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) avec les éco-organismes agréés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 56/2024/CACL** portant sur l'approbation du contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) avec les éco-organismes agréés, pour la période 2024-2027

ARTICLE 2

D'approuver le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) avec les éco-organismes agréés, pour la période 2024-2027

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) avec les éco-organismes agréés, pour la période 2024-2027

ARTICLE 4

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 26 avril 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK